

**Décision n° 2012/05-06
relative à l'habilitation de l'École d'ingénieurs
en génie des systèmes industriels (EIGSI)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

E : Nouvelle voie d'accès à une formation habilitée

- Vu la demande présentée par l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI),
- Vu le rapport établi par Robert Pelletier (rapporteur principal), Dominique Pareau (membre de la CTI), Marie-Claude Portmann (expert), présenté lors de la séance plénière du 10 mai 2012
- Le directeur Sylvain Orsat entendu.

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis

L'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI) de La Rochelle est une école privée, née en 1989 à l'initiative d'anciens élèves de l'École d'Électricité et de Mécanique Industrielle (EEMI), dite École Violet, à Paris qui avait fermé en 1983.

L'EIGSI forme en cinq ans des ingénieurs en conception et industrialisation des systèmes mécaniques, en énergie et environnement, en intégration des réseaux et des systèmes d'information, en management des systèmes industriels et en mécatronique. La formation est très large; les six options finales ne correspondent qu'à environ 15% des enseignements. Elle délivre le diplôme d'ingénieur au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant. Ses effectifs en 2010 atteignaient 718 élèves sur les cinq années et elle peut se prévaloir d'environ 120 diplômés par an.

En novembre 2010, la CTI a renouvelé, pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée 2011, l'habilitation de l'EIGSI à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé en formation initiale sous statut d'étudiant.

Comme elle l'avait annoncé lors de l'audit de 2010, l'EIGSI souhaite maintenant ouvrir, à partir de la rentrée 2012, une nouvelle voie d'accès à ce diplôme par l'apprentissage, qui fait l'objet de la présente demande.

1/ Formation envisagée

La formation envisagée s'appuierait sur deux options existantes dans la formation sous statut d'étudiant : « Management industriel et systèmes d'intégration » et « Intégration des réseaux et systèmes d'information », choisies actuellement chaque année par environ un tiers des diplômés.

Elle constituerait de fait une septième option : « Management des systèmes d'information et de la chaîne logistique (supply chain) ». Les métiers visés sont ceux de pilote des flux, planificateur de la demande du marché (demand planner), gestionnaire de la chaîne logistique (supply chain manager).

L'objectif est de former des ingénieurs de terrain, capables de mettre en place et d'optimiser les flux physiques et les flux d'information des systèmes industriels, d'améliorer les interrelations entre leur entreprise et son environnement, d'intégrer rapidement les nouvelles technologies dans leur contexte de travail et d'aider leurs collègues à utiliser ses nouvelles pratiques ou nouvelles technologies.

Elle serait réalisée en partenariat avec le CESI, qui a un centre à Angoulême créé il y a 20 ans, et qui est à l'origine de la création d'un nouveau centre de formation d'apprentis d'ingénieurs (CFA EIA) agréé par la Région de Poitou-Charentes. L'EIGSI s'est largement appuyée, pour la préparation de ce projet, sur la longue expérience de l'apprentissage du CESI.

Le flux des apprentis serait compris entre 15 et 20 apprentis/an.

2/ Synthèse de l'évaluation

Lors de la dernière évaluation périodique de la CTI (décision n° 2010/11-04), l'EIGSI a fait l'objet d'un renouvellement d'habilitation concernant sa formation sous statut d'étudiant, pour 6 ans à compter de la rentrée 2011, avec les recommandations suivantes : doter l'établissement d'indicateurs permettant le suivi de la qualité du recrutement, poursuivre l'effort d'amélioration du taux d'encadrement, garantir l'équité du recrutement en veillant à ce que des candidats n'aient pas plusieurs voies d'accès à l'entrée à l'école, réduire notamment le nombre d'heures encadrées en respectant les préconisations de la CTI, mettre en conformité la délivrance des crédits ECTS selon les recommandations du processus de Bologne, analyser l'accès au premier emploi suivant les différentes dominantes et poursuivre la démarche qualité en améliorant en particulier l'implication des personnels, afin de la formaliser dans les meilleurs délais.

La CTI a noté les **points forts** de la formation proposée :

- ⤴ un fort soutien de la région Poitou-Charentes ;
- ⤴ un soutien des industriels (PME/PMI comme grands groupes) qui ont exprimé leurs besoins ;
- ⤴ le caractère relativement original de la formation dans la région ;
- ⤴ l'appui sur l'expérience du CESI ;
- ⤴ l'expérience de l'intégration des BTS par la passerelle existante à l'EIGSI ;
- ⤴ un contenu de formation équilibré.

Et ses **points faibles** :

- ⤴ une viabilité économique sur le long terme à consolider ;
- ⤴ un taux d'encadrement dans la limite basse ; la montée en régime permanent devra être accompagnée par les recrutements nécessaires ;
- ⤴ la qualité des apprentis recrutés à vérifier.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2012, à l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre de :

- ⤴ *Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels.*

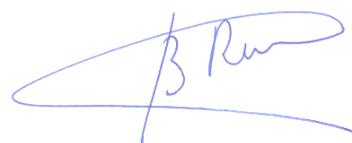
Pour cette formation, la CTI **recommande** à l'école de :

- ⤴ poursuivre l'amélioration du taux d'encadrement ;
- ⤴ rester prudente dans la montée en régime de la formation, en termes de nombre d'apprentis recrutés ;
- ⤴ vérifier la viabilité économique de la formation sur le long terme ;
- ⤴ décerner le supplément au diplôme.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 26 juin 2012

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD